Barème IR et CNSS 2026

Référentiel fiscal et social applicable en 2026 au Maroc (barème de la loi de finances 2025, charges de famille de la loi de finances 2026).

Barème de l'Impôt sur le Revenu (IR)

Barème annuel applicable aux revenus salariaux et professionnels.

Tranche de revenu net annuel (DH)	Taux	Somme à déduire (DH)
Jusqu'à 40 000	0 %	0
De 40 001 à 60 000	10 %	4 000
De 60 001 à 80 000	20 %	10 000
De 80 001 à 100 000	30 %	18 000
De 100 001 à 180 000	34 %	22 000
Au-delà de 180 000	37 %	27 400

Formule de calcul : IR annuel = (Revenu net imposable × taux) – somme à déduire.
Pour le revenu mensuel, diviser le barème par 12 (3 333 DH, 5 000 DH, etc.).

Déductions IR à connaître

• Frais professionnels : 35 % du salaire brut imposable si celui-ci ne dépasse pas 78 000 DH par an, 25 % au-delà, dans la limite de 35 000 DH par an.

• Réduction pour charges de famille : 600 DH par an et par personne à charge (conjoint et enfants), dans la limite de 6 personnes, soit 3 600 DH par an (loi de finances 2026, revenus acquis depuis le 1er janvier 2026).

• Cotisations CNSS et AMO obligatoires : intégralement déductibles.

• Cotisations de retraite complémentaire et assurance-vie : déductibles dans certaines limites.

• Intérêts d'emprunt pour acquisition de logement principal : déductibles.

Cotisations CNSS & AMO 2026

Régime de sécurité sociale obligatoire — salariés du secteur privé.

Cotisation	Part salariale	Part patronale	Total	Plafond mensuel
CNSS — Prestations à court terme	0,52 %	1,05 %	1,57 %	6 000 DH
CNSS — Prestations à long terme	3,96 %	7,93 %	11,89 %	6 000 DH
AMO — Assurance maladie obligatoire	2,26 %	4,11 %	6,37 %	Déplafonné
Allocations familiales	—	6,40 %	6,40 %	Déplafonné
Taxe de formation professionnelle	—	1,60 %	1,60 %	Déplafonné
AMO Solidarité	—	1,85 %	1,85 %	Déplafonné

Plafond CNSS : la cotisation CNSS (court + long terme) est calculée sur la fraction de salaire ne dépassant pas **6 000 DH/mois**. L'AMO et les autres cotisations sont déplafonnées (calculées sur le salaire total).

Exemple chiffré — salaire brut 10 000 DH/mois

Élément	Calcul	Montant
Salaire brut	—	10 000,00 DH
CNSS salariale (plafond 6 000)	6 000 × 4,48 %	268,80 DH
AMO salariale	10 000 × 2,26 %	226,00 DH
Frais professionnels (25 %, brut annuel > 78 000 DH)	10 000 × 25 %	2 500,00 DH
Revenu net imposable mensuel	10 000 – 268,80 – 226 – 2 500	7 005,20 DH
IR mensuel	(84 062,40 × 30 % – 18 000) / 12	601,56 DH
Salaire net à payer	10 000 – 268,80 – 226 – 601,56	8 903,64 DH

Vous pouvez calculer instantanément votre salaire net sur **arbalou.com/outils/calculateur-salaire-net**.

Document fourni à titre informatif. Pour toute question fiscale ou sociale, consultez un expert-comptable agréé ou les sites officiels DGI (tax.gov.ma) et CNSS (cnss.ma).